HAÏTI : NÉCESSITÉ DE PASSER VERS UN SYSTÈME FÉDÉRAL, DÉCENTRALISÉ ET DÉCONCENTRÉ PAR DÉPARTEMENT

Revue Haïtienne des Sciences Sociales et Humaines
Volume 2
Numéro 1
Pages : 1-7
Année de publication : 2025
© Le Scientifique, 2025
https://lescientifique.org/rhsshvolume2numero1

Marc-Donald VINCENT[1]

Résumé

Cet article aborde la problématique de l'inefficacité du régime unitaire et centralisé d'Haïti face aux défis socioéconomiques et politiques persistants du pays. Car, malgré l'adoption de politiques néolibérales et de réformes institutionnelles depuis plusieurs décennies, Haïti demeure marqué par une instabilité chronique, des inégalités territoriales profondes et une gouvernance défaillante. Pis est-il, le pouvoir reste concentré à Port-au-Prince, entraînant une marginalisation des autres régions. Face à cet échec structurel, cet article propose un changement de paradigme à travers l'instauration d'un système fédéral, décentralisé et déconcentré, inspiré de l'organisation ancestrale des cinq caciquats indigènes précoloniaux. Ainsi, cette nouvelle approche prône l'autonomie administrative et financière des départements et communes, une représentation politique équitable et la promotion d'un développement local adapté aux réalités territoriales. Alors que de nombreuses tentatives de décentralisation ont échoué à transformer l'État haïtien, cet article insiste sur la nécessité de repenser la gouvernance nationale pour sortir du cycle de la pauvreté et de l'exclusion. Aussi, il propose une réappropriation historique et culturelle pour une refondation institutionnelle durable du pays.

Mots-clés : Décentralisation, fédéralisme, gouvernance, Haïti, réforme institutionnelle.

Abstract

This paper addresses the ineffectiveness of Haiti's unitary and centralized regime in the face of the country's persistent socioeconomic and political challenges. Despite the adoption of neoliberal policies and institutional reforms over several decades, Haiti remains marked by chronic instability, deep territorial inequalities, and weak governance. Worse still, power remains concentrated in Port-au-Prince, leading to the marginalization of other regions. In the face of this structural failure, this article proposes a paradigm shift through the establishment of a federal, decentralized, and deconcentrated system, inspired by the ancestral organization of the five pre-colonial indigenous caciquats. This new approach advocates the administrative and financial autonomy of departments, equitable political representation, and the promotion of local development adapted to territorial realities. While many attempts at decentralization have failed to transform the Haitian state, this paper emphasizes the need to rethink national governance to escape the cycle of poverty and exclusion. To this end, this paper proposes a historical and cultural reappropriation for a lasting institutional reconstruction of the country.

Keywords: Decentralization, federalism, governance, Haiti, institutional reform.

1. Introduction

Haïti est l'un des pays ayant scrupuleusement adopté toutes les politiques néolibérales. Elle en va même au-delà des seuils exigés en matière d'échanges (McGuigan, 2006). Par contre, l'adoption de ces politiques n'a pas conduit au développement d'Haïti, ni à sa

[1]Auteur correspondant, *Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG)*, Gonaïves, Haïti, vmarcdonald@gmail.com

décentralisation, encore moins à sa déconcentration. Bien au contraire, perçus comme une source de conflits pour la prise du pouvoir, les divers régimes qu'a connus Haïti ne facilitent pas son décollage socioéconomique. Ils ont plutôt contribué à l'enracinement d'une institutionnalisation de la corruption, à une répétition constante de la violation des droits humains, à l'irrespect des principes fondamentaux du service public et à une instabilité chronique sans précédent (Dupuy, 2007 ; Fatton, 2002).

Dès lors, il devient extrêmement difficile d'identifier les causes holistiques de la crise multidimensionnelle haïtienne. Est-ce un problème d'inadéquation du régime politique ? Est-ce le produit des politiques économiques de Bretton Woods adoptées en Haïti ? Est-ce lié à la centralisation et à la concentration des pouvoirs dans la capitale d'Haïti, Port-au-Prince ? Dans ce contexte, on se demande en quoi le passage du régime unitaire et centralisé à un régime fédéral aiderait-il Haïti à sortir du bourbier dans lequel il se trouve ? Face à l'échec persistant des entités décentralisées à produire des résultats concrets en matière de développement social et économique dans de nombreux pays en développement, y compris en Haïti, la question reste sujette à controverse (Khambule, 2021). Pourtant, cette réflexion est cruciale pour repenser le modèle de gouvernance du pays.

En Haïti, il y a une nécessité urgente d'adopter un nouveau système politique fondé sur un fédéralisme adapté à notre réalité, accompagné d'une véritable décentralisation et d'une déconcentration des ministères par département géographique. Car, depuis sa proclamation d'indépendance au début du 19^{e} siècle, le 1er janvier 1804, Haïti a expérimenté presque tous les régimes politiques et formes de gouvernement. Cependant, loin d'avoir apporté une stabilité socioéconomique et politique durable, aucun de ces régimes n'a permis de jeter les bases solides du développement structurel du pays. Paradoxalement, le régime actuel, de type unitaire et centralisé, ainsi que les réformes inspirées des politiques néolibérales, ont contribué à l'aggravation de la situation nationale, au lieu de la corriger. L'État unitaire haïtien engendre aujourd'hui d'énormes inégalités, des violations répétées des principes fondamentaux du service public, ainsi qu'un climat de frustrations et de tensions favorisant les prises de pouvoir par des moyens tant légaux ou illégaux, éthiques ou non. Dans ce contexte, il revêt une nécessité de repenser l'organisation administrative et territoriale du pays en instaurant un régime fédéral adapté à la sociologie haïtienne. Un tel système permettrait un partage équilibré des responsabilités administratives, une meilleure répartition et gestion des ressources nationales, et stimulerait la compétitivité entre les départements fédérés. Cet article propose un passage à un régime fédéral, intégrant décentralisation et

déconcentration pour plus d'autonomie locale et de justice territoriale. Dans cette dynamique, l'objectif de cet article consiste à répondre à la nécessité de rééquilibrer le pouvoir, de renforcer la gouvernance locale, et de favoriser un développement équitable sur l'ensemble du territoire haïtien.

2. Quel est le fondement historique du système fédéral en Haïti ?

L'idée d'un nouveau système fédéral en Haïti ne trouve pas son fondement à travers les puissances occidentales mais au passé historique haïtien. À cet effet, le système fédéral trouve ses racines dans l'organisation socio-politique précoloniale d'Haïti, notamment dans la structure des cinq caciquats indigènes qui existaient avant l'arrivée des Européens à la fin du 15^{e} siècle. À l'époque de l'arrivée de Christophe Colomb en 1492, l'île d'Haïti désigné Ayiti par les Taïnos que Christophe Colomb allait appeler Hispaniola était divisée en cinq grands royaumes indigènes, appelés caciquats : Marien, Maguana, Maguë, Xaragua et Higuey (Rouse, 1992 ; Trouillot, 1986). Chaque caciquat était dirigé par un chef appelé cacique, possédant un pouvoir autonome dans sa région tout en entretenant des relations d'échange et de coopération avec les autres. Cette forme d'organisation, bien qu'indigène, s'apparentait déjà à une forme de fédéralisme primitif, fondé sur la reconnaissance du territoire, l'autonomie locale et une relative solidarité interrégionale. Ce modèle fédéral permettait aux peuples autochtones d'Ayiti signifiant terre montagneuse d'organiser leur économie, leur culture et leurs institutions sociales selon les particularités du territoire d'Ayiti, facilitant ainsi leur développement local.

Par ailleurs, l'histoire post-indépendance d'Haïti a également connu des tentatives de gouvernance fédérale mais moins unitaire que les caciquats, comme en témoignent les divisions entre le Nord dirigé par Henri Christophe et le Sud par Alexandre Pétion après 1806. Ces expériences, bien que conflictuelles, révèlent l'existence d'une dynamique politique propice à un système plus décentralisé et régionalisé. Par conséquent, la présente proposition d'un système fédéral adapté à Haïti et accompagné de la décentralisation et de la déconcentration par département ou région consiste à renouer avec la tradition culturelle haïtienne en termes d'organisation du territoire. Loin d'être une rupture avec l'ordre actuel, le projet de fédéralisation d'Haïti témoigne d'une réappropriation moderne de l'histoire haïtienne afin d'inciter le développement local et national.

3. Passage d'un régime unitaire et centralisé à un régime fédéral

Selon des chercheurs, un régime politique peut être défini comme un ordre constitutionnel ou un système politique (Easton & Dennis, 1967). Toutefois, une distinction s'impose : un régime politique combine à la fois un système juridique (constitutionnel) et un système politique, c'est-à-dire un ensemble d'interactions entre les institutions et les acteurs politiques (Grettiez, Mazur, & Sineau, 2018). À ce titre, le fonctionnement d'un État repose sur l'articulation de ses institutions, la distribution de ses pouvoirs et la participation citoyenne à la gouvernance.

L'instauration d'un État fédéral en Haïti suppose une transformation profonde de l'État unitaire actuel, tel que consacré dans la Constitution amendée de 1987. Celle-ci reconnaît toujours Haïti comme un État unitaire, indivisible et décentralisé, mais l'application de cette décentralisation reste largement théorique et inefficace (Vixamar, 2019 ; Lovinski, 2023). En effet, malgré les ambitions de la Charte fondamentale, la concentration des institutions à Port-au-Prince a généré une gestion inégalitaire des ressources, une exclusion des périphéries et une gouvernance paralysée par la centralisation.

3.1 Proposition d'un modèle fédéral adapté à Haïti

D'après l'analyse des observations et des expériences de nombreux pays au fédéralisme, un régime fédéral haïtien peut être structuré de manière à respecter l'identité des dix départements géographiques tout en promouvant la cohésion nationale. Dans cette optique, la section suivante fait état des grandes lignes de cette proposition nécessitant une approche constitutionnelle et administrative.

1) Autonomie administrative et financière des départements

Chaque département fédéré disposerait de ses propres institutions administratives, d'un budget autonome, de sa politique de développement, et d'une assemblée départementale. Une contrepartie d'au moins 15 % des recettes brutes de chaque département serait reversée à l'État central pour le fonctionnement des institutions nationales (Présidence, diplomatie, défense, etc.), à l'image du modèle canadien ou allemand (Watts, 2008). Entre autres, il revient au nouveau système d'inscrire les recettes collectées par toutes les institutions autonomes et décentralisées dans le trésor public de leur département afin de limiter les pertes et les gabegies.

2) Représentation politique équitable

Chaque département disposerait de 2 ou 3 sénateurs, selon sa population, siégeant dans un Sénat fédéral chargé de représenter les entités régionales. En outre, un vice-président départemental serait élu ou nommé pour assurer la coordination des politiques territoriales, sous la tutelle du président fédéral, chef de l'exécutif national.

3) Redéfinition de la gouvernance locale

Le régime fédéral supprimerait le système des trois maires par commune, le remplaçant par un seul maire exécutif élu, responsable devant les citoyens. Les CASEC (Conseils d'Administration de Section Communale), souvent sources de chevauchement administratif et de clientélisme, seraient abolis. Certaines sections communales stratégiques et viables deviendraient des communes à part entière, avec une administration locale dotée de moyens et de personnel qualifié.

4) Développement local endogène

Chaque département gérerait ses propres plans de développement économique, social, culturel et environnemental, selon ses ressources et priorités. Cela favoriserait la compétition positive entre les entités, et permettrait une meilleure adaptation aux réalités locales, tout en respectant un cadre juridique commun national.

4. Conclusion

L'analyse des fondements historiques, politiques et administratifs du modèle de gouvernance haïtien révèle l'urgence de rompre avec le centralisme inefficace qui gangrène la République depuis plus de deux siècles. De l'organisation traditionnelle du territoire en cinq caciquats à la concentration actuelle des pouvoirs dans la capitale, l'histoire d'Haïti témoigne d'un déséquilibre territorial chronique qui freine son développement. Les expériences répétées d'échec des réformes néolibérales et des tentatives de décentralisation démontrent que la simple déconcentration administrative ne suffit plus. Face à la persistance des inégalités régionales, de la mauvaise gouvernance et de l'exclusion des périphéries, le passage à un système fédéral, décentralisé et déconcentré apparaît comme une nécessité stratégique et structurelle.

Ce nouveau modèle permettrait de redistribuer les compétences, les responsabilités et les ressources selon les potentialités de chaque département, tout en assurant la cohésion

nationale. Il garantirait une gouvernance territoriale plus équitable, une autonomie administrative et financière effective des entités fédérées, une meilleure représentation politique locale avec des vice-présidents départementaux et une réorganisation institutionnelle plus adaptée à la culture haïtienne. En définitive, Haïti ne pourra envisager son relèvement durable sans une réforme profonde de son architecture institutionnelle. Le fédéralisme départemental, appuyé sur une véritable déconcentration ministérielle, représente une voie réaliste, légitime et porteuse d'espoir pour reconstruire la nation sur des bases solides, inclusives et équitables.

Références

Dupuy, A. (2007). The Prophet and Power: Jean-Bertrand Aristide, the International Community, and Haiti. Rowman & Littlefield.

Easton, D., & Dennis, J. (1967). The Child's Acquisition of Political Knowledge. Midwest Journal of Political Science, 11(1), 1–17. https://doi.org/10.2307/2109045

Easton, D., & Dennis, J. (1967). The child's acquisition of regime norms: Political efficacy. *American Political Science Review*, *61*(1), 25-38.

Fatton, R. (2002). Haiti's Predatory Republic: The Unending Transition to Democracy. Lynne Rienner Publishers.

Grettiez, B., Mazur, A. G., & Sineau, M. (2018). Science politique. Paris : Presses de Sciences Po.

Grettiez, X., De Maillard, J., & Hassenteufel, P. (2018). Chapitre 3. Les régimes politiques. Dans *Introduction à la science politique*.

Khambule, I. (2021). Decentralisation or deconcentration: The case of regional and local economic development in South Africa. *Local Economy*, 36(1), 22-41. DOI: https://doi.org/10.1177/02690942211018427

Lovinski, P. (2023). Haïti : Décentralisation, mythe ou réalité ? Port-au-Prince : Éditions de l'Éveil.

Lovinski, V. P. A. (2023). *Haïti : Le sous-développement durable* (p. 201). University of Ottawa Press/Les Presses de l'Université d'Ottawa.

McGuigan, C. (2006). *Agricultural liberalisation in Haiti*. London: Christian Aid.

McGuigan, J. (2006). Modernity and Postmodern Culture (2nd ed.). Open University Press.

Rouse, I. (1992). The Taínos: Rise and Decline of the People Who Greeted Columbus. Yale University Press.

Saint-Louis, J. (2014). Haïti précolombienne : société, culture et organisation des Taïnos. Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

Trouillot, M.-R. (1986). Haiti: State Against Nation: The Origins and Legacy of Duvalierism. New York: Monthly Review Press.

Vixamar, J. (2019). *L'Etat central et les collectivités décentralisées d'Haïti : étude des relations dans le processus de décentralisation.*| *Theses. fr* (Doctoral dissertation, Rennes 2).

Vixamar, S. (2019). État, décentralisation et gouvernance en Haïti. Port-au-Prince : C3 Éditions.

Watts, R. L. (2008). Comparing Federal Systems (3rd ed.). Montreal: McGill-Queen's University Press.